

# COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE

---- Articles L 912-1 et suivants du Code Rural et de Pêche Maritime ----

## DECISION N°149-2016 DU 31 OCTOBRE 2016

### *FIXANT LA DATE D'OUVERTURE, LES HORAIRES AINSI QUE LES MODALITES DE PECHE DES COQUILLES SAINT-JACQUES SUR LE LITTORAL DU MORBIHAN - CAMPAGNE 2016/2017*

Le Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne,

- VU** La délibération 2016-057 **"COQUILLES SAINT JACQUES-AY/VA-2016-A"** DU 29 SEPTEMBRE 2016 Portant création et fixant les conditions d'attributions de la licence de pêche à la coquille saint jacques dans les eaux maritimes du ressort des quartiers d'Auray/Vannes ;
- VU** La délibération **"COQUILLES SAINT JACQUES-LO-2011-A"** DU 30 SEPTEMBRE 2011 Portant création et fixant les conditions d'attributions de la licence de pêche à la coquille saint jacques dans les coureux de l'île de Groix - Lorient ;
- VU** La délibération 2014-002 « **"COQUILLES SAINT JACQUES - AYVA - B"** » du 18 avril 2014 fixant le nombre de licences et l'organisation de la campagne de pêche des coquilles saint jacques dans les eaux maritimes du ressort des quartiers d'Auray/Vannes ;
- VU** La délibération 2014-008 « **"COQUILLES SAINT JACQUES Lorient Côtier - B"** » du 18 avril 2014 fixant le nombre de licences et l'organisation de la campagne de pêche des coquilles saint jacques dans les coureux de l'île de Groix - Lorient ;
- VU** l'avis du CDPMEM du Morbihan du 31 octobre 2016

**Considérant la nécessité d'encadrer la pêche des coquilles Saint-Jacques sur le littoral du Morbihan**

## DECIDE

### Article 1 - Dates d'ouverture

Pour la campagne de pêche 2016/2017, la date d'ouverture de la campagne de pêche des coquilles Saint-Jacques sur le gisement du ressort des quartiers maritimes d'Auray et de Vannes est fixée au lundi 24 octobre 2016 et la date de fermeture est fixée au vendredi 12 mai 2017 après la pêche.

La date d'ouverture de la campagne de pêche des coquilles Saint-Jacques sur le gisement du ressort du quartier maritime de Lorient est fixée au lundi 24 octobre 2016 et la date de fermeture est fixée au vendredi 12 mai 2017 après la pêche.

### Article 2 : Calendrier

Gisements	Zones	Nombre de jours	Horaires	Dates de pêche
Auray-Vannes	B4-B5	3	10h-12h	octobre : 24-25-27
	A3	2	10h-12h	novembre : 2-3
	A4	3	10h-12h	novembre : 7-8-9
	A5	6	10h-10h45	novembre : 14-15-17-21-22-24
	B1-B2	3	10h-10h45	novembre : 28-29 décembre : 1
		3	10h-11h	décembre : 5-6-8
	A2	3	10h-11h	décembre : 12-13-15
	B6	1	10h-11h	décembre : 16
	A1	3	10h-10h30	décembre : 19-20-21

		3	10h-10h45	décembre : 26-27-28
	B3	6	10h-10h45	janvier : 2-3-5-9-10-12
	E	8	8h-17h	janvier : 4-6-11-13-18-20-25-27
		14	9h-15h	février : du lundi au jeudi
		10	9h-15h	avril : 17-18-19-20-21-24-25-26-27-28
	B6-B7	6	10h-11h	janvier : 16-17-19-23-24-26
	D2	2	9h-15h	janvier : 30-31
		14	9h-15h	février : du lundi au jeudi
	A6-A7	10	10h-12h	mars : 1-2-6-7-8-9-13-14-15-16
	D1	8	9h-15h	mars : 20-21-22-23-27-28-29-30
		8	9h-15h	avril : 3-4-5-6-10-11-12-13
	C	10	9h-15h	mai : du lundi au vendredi
Groix			8h-16h	du lundi au vendredi

### Article 3 : Calendrier de rattrapage

En cas de mauvais temps, un rattrapage pourra être mis conformément à la délibération 2014-002 du 18 avril 2014 « Coquilles Saint Jacques – AYVA – B ». Le calendrier de rattrapage pour la saison de pêche 2016-2017 est le suivant :

Date de rattrapage	Zone	Horaires	Si mauvais temps le :
7 décembre 2016	B1-B2	10h-10h45	28-29 novembre 2016 1 <sup>er</sup> décembre 2016
14 décembre 2016	B1-B2	10h-11h	5-6-8 décembre 2016
4 janvier 2017	A1	10h-10h45	26-27-28 décembre 2016

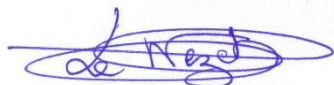
### Article 4 – Dispositions diverses :

La présente décision abroge et remplace la décision N°136-2016 du 18 octobre 2016.

Le Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan est chargé de la diffusion et de l'application de la présente décision.

Le Président du CRPMEM de Bretagne

Olivier LE NEZET



**CRPMEM DE BRETAGNE**  
1, square René Cassin  
35700 RENNES

Le Président de la Commission Coquillages

Alain COUDRAY



**CRPMEM DE BRETAGNE**  
1, square René Cassin  
35700 RENNES